# CONDITIONS DE BANQUE CONVENTIONNELLES

## 1- Comptes et Placements

Compte Epargne Logement (CEL Livret et Carte) 2%			1. Versement s	
2%			Agence de dom	
Compte Epargne Populaire (CEP Livret et Carte) 2.5%				Autre Agence.
				2. Versement s
2.Dépots à Terme :				Agence de dom
2- Durée Taux Conditions			Autre Agence.	
	Annuel brut			3. Versement s
03 mois	1.50 %	Montant minimum		
06 mois	1.75 %	DAT Logement : 500 000 DA		Agence de dom
00 111015	1.75 %	DAT Banque: 50 000 DA		Autre Agence.
01 an	2.00 %	Conditions		
02 ans	2.25 %	5 % Les intérêts sont progressifs par maturité (durée de souscription) et servis à échéance pour les maturités de		6 Opáration

souscription) et servis à échéance pour les maturités de

ce, suivant le taux applicable à chaque maturité. Le remboursement anticipé est possible à partir du sixième mois de placement. Le taux d'intérêt applicable dans ce cas est celui de la période précédant celle du

Taux annuel brut

## 3.Bons de caisse

03 ans

05 ans

1.Dépots à Vue

Nature du compte

Durée Taux Annuel brut		Conditions	
03 mois	1.50 %	Montant minimum :	
06 mois	1.75 %	Personne Physique : 100 000 DA Personne Morale : 500 000 DA	
01 an	2.00 %	Conditions:	
02 ans	2.25 %	Les intérêts sont progressifs par maturité (durée de souscription) et servis à échéance pour les maturités de 3 et 6 mois et annuellement pour les autres maturités ec, suivant le taux applicable à chaque maturité.  Le remboursement anticipé est possible à partir du sixième mois de placement. Le taux d'intérêt applicable dans es serve et selvi de le période président selle du	
03 ans	2.75 %		
04 ans	3.25 %		
05 ans	4.00 %	dans ce cas est celui de la période précédant celle du remboursement.	

Nature de la Transaction Montant commissions (HT)			
1. Retrait espèces sur compte chèque.			
Agence de domiciliation.	Gratuit		
Autre Agence.	Gratuit		
2. Retrait espèces sur compte courant commercial			
Agence de domiciliation.	Gratuit		
Autre Agence.	1 000 DA		
3. Retrait espèces sur compte épargne			
Agence de domiciliation. Gratuit			
Autre Agence.	• 0.25% pour les montants > 800 000 DA. • 200 DA pour les montants <= 800 000 DA.		

### 5. Opérations au crédit du compte :

Nature de la Transaction	Montant commissions (HT)		
1. Versement sur compte chèque			
Agence de domiciliation.	Gratuit		
Autre Agence. Gratuit			
2. Versement sur compte courant commercial			
Agence de domiciliation.	Gratuit		
Autre Agence. 1 000 DA			
3. Versement sur compte épargne			
Agence de domiciliation. Gratuit			
Autre Agence. Gratuit			

## 6. Opération de Porteteuille :

1. Paiement de chèque :			
Jusqu'à 50 000DA	Gratuit		
Plus de 50 000DA	100 DA		
2. Rejet de chèque	1000 DA		
3. Opposition sur chèque 1000 DA			
1. Remise de chèque à l'encaissement :			
< à 50 000 DA	50 DA / appoint		
> ou = à 50 000 DA < à 200 000 DA	100 DA / appoint		
> ou = à 200 000 DA	150 DA / appoint		
2. Retour de chèque impayé	1000 DA		
7. Virements			

Montant commissions

Nature de la Transaction	(HT)	
1. Virement reçu		
1.1. Virement reçu via A.T.C.I	Gratuit	
1.2. Virement reçu via ARTS :		
• Jusqu'à 1 000 000DA	300 DA	
•De 1 000 001 DA à 5 000 000DA	400 DA	
• De 5 000 001 DA à 10 000 000 DA	600 DA	
• Plus de 10 000 000 DA	2 000 DA	
2. Virement émis :		
Virement de compte à compte, entre particulier, au sein de la même banque.	Gratuit	
Virement ordinaire.	50 DA	
Virement permanent.	50 DA / Opération	
3. Virement ARTS :		
• Jusqu'à 1 000 000DA	1 500 DA	
• De 1 000 001 DA à 5 000 000DA	2 500 DA	

### 3 500 DA 10 000 000 DA • Plus de 10 000 000 DA 10 000 DA 4.Retour d'un virement émis 50 DA 5. Régularisation d'un virement reçu Gratuit 8. Prélevements Montant commissions Nature de la Transaction 1. Exécution d'un 35 DA / l'unité prélèvement. 2. Paiement d'un Gratuit

100 DA

• De 5 000 001 DA à

3. Emission de rejets des

· Emission rejet prélèvement.

impayés:

## 9. Effets de Commerce (billet à ordre et lettre de change)

Nature de la Transaction	Montant commissions (HT)
Présentation effet pour encaissement :	
• Saisie d'un effet et présentation.	200 DA
Réception d'un rejet sur effet présenté à l'encaissement.	300 DA
2. Paiement d'un effet de commerce :	
• Acceptation et paiement de l'effet.	250 DA
Emission d'un rejet sur effet.	500 DA

40	
10. Frais et comm	niccione diverc
TO. I Tais of confin	

Nature de la Transaction	Montant commissions (HT)	Conditions minimales	
1. Ouverture d'un	compte :		
Compte courant.		10 000 DA	
Compte chèque.		2000 DA	
Compte épargne logement ( CEL ).	Gratuit	5000 DA	
Compte épargne populaire( CEP ).		10 000 DA	
Compte épargne «RASMALI»		5000 DA	
2. Frais de gestion et de tenue de compte :			
Compte courant.	1 500 DA/ An	1	
Pack Marhaba (Comptes courant).	2 500 DA/An 209 DA / mois	1	

Compte chèque. 600 DA/ An

Gratuit

Gratuit

400 DA

500 DA

600 DA

800 DA

800 DA

600 DA

200 DA

15 DA

29.41 DA

200 DA / opposition

100 DA

500 DA/impayé

Gratuit

10 DA

Gratuit

1 DA +0.25% du montant

1 DA +0.20% du montant

1 DA +0.15% du montant

1 DA +0.10% du montant

1 DA + 200 DA = 201DA

1 DA +0.15% du montant

0.7% du montant de la

transaction avec un

plafond de 300 DA

de la transaction

fixe en HT

10 DA

Gratuit

### Pack Marhaba 1 800 DA/An (Comptes chèque). 150 DA / mois Compte epargne. 500 DA/ An 1 800 DA/An (Comptes épargne). 150 DA / mois RASMALI. Gratuit chèquier. 4. Renouvellement de la Carte Gratuit Epargne « CE ».

5. Transfert de compte épargne.	1000 DA	1
6. Fourniture d'attestation d'intérêts.	150 DA	/
7. Consultation d'avoir	Gratuit	/
8. Vente de chèque de banque	1000 DA	Jour d'exécu
9. Restitution de chèque de banque.	1000 DA	/
10. Délivrance d'un RIB.	Gratuit	1
11. Demande historique du compte par client.	100 + 10 DA / Page	1
12. Frais de recherche.	500 DA	1
13.Frais de photocopie	30 da/ copie	1
14. Clôture de compte :		

photocopie	30 da/ copie	1
14. Clôture de compte :		
<ul><li>Compte courant</li><li>Compte chèque</li><li>Comptes Epargne</li></ul>	Gratuit Gratuit Gratuit	/
15. Saisie arrêt	2000 DA	
16. ATD reçus	2000 DA	
17. Frais de succession	2500 DA	NB / Si le client possède plusieurs comptes, les fra seront prélevés sur le compte contenant le montant le plus important.

5 000 DA/an

8 000 DA/an

10 000 DA/an

10 000 DA/an

date de prélève-

	19. Remise d'un relevé de compte annuel	Gratuit	
	20. E-Banking :		
	Changement mot de passe.		
	<ul><li> Professionnels.</li><li> Particuliers.</li></ul>	Gratuit Gratuit	
11. Frais et commissions sur opérations sur titres : (les montants sont en hors tax			

i articuliers.	Gratuit				
11. Frais et commissions sur opérations sur titres : (les montants sont en hors taxes)					
1. Ouverture de cor	mpte titre	Gratuit			
2.Tenue de compte niveau de l'agence.		600 DA			

2.Tenue de compte titre espèces au niveau de l'agence.		600 DA	
3. Dématérialisation de tit	re.	Gratuit	
4. Souscription :			
Titres de créance.		Gratuit	
Titres de capital		Gratuit	
5. Droit de garde :			
5.1 Titres cotés en bourse :			
Actions.	Taux trimestriel de 0.00625% du solde du portefeuille valorisé au cours moyen pondéré.		
	Taux trimestriel de 0.00625% du solde du portefeuille		

Obligations	du solde du portefeuille valorisé au cours moyen pondéré.
Valeur du trésor	Taux trimestriel de 0.00625% du solde du portefeuille valorisé au cours moyen pondéré.
5.2 Titres non cotés en bourse	Taux trimestriel de 0.00625% du solde du portefeuille valorisé à sa valeur nominale.
6 Transfert de titres :	

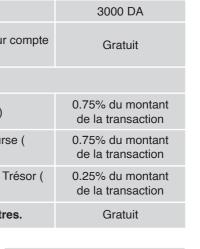
	o. Transfert de litres :			
	Transfert d'avoir d'un compte titres vers un autre TCC (TCC : Teneur de compte conservateur).		pour l'ancien TCC	
	7. Opérations sur titres :			
	Paiement de dividendes  Paiement d'intérêts.		Gratuit	
			Gratuit	
	Remboursement de capital.		Gratuit	
	8. Tirage et remise de doc			
	Relevé des soldes trimestriels.		Gratuit	

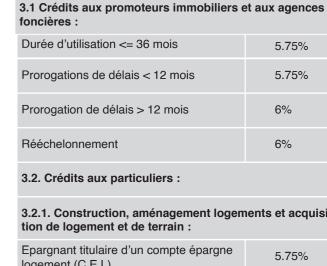
Avis d'exécution sur titres.

Avis d'opérationsur titres.

Tout autre document à la demande.

## 2500 DA 3000 DA Procuration et gestion pour compte Gratuit 10. Frais de courtage Titres de capital (actions) Obligations cotées en bourse ( hors OAT) 11. Clôture de compte Titres.





3. Crédits immobiliers :



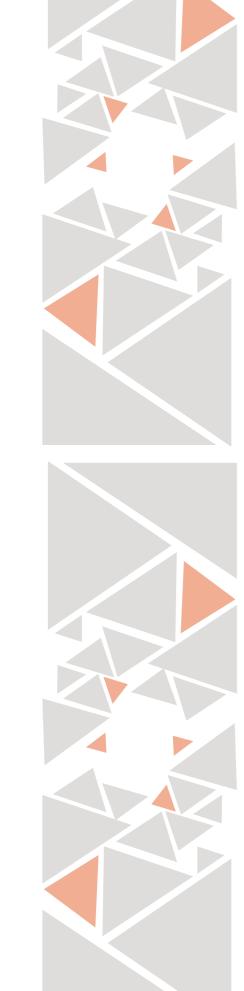
II- Financemen	ts
les taux sont e	n HT. Négociables.
Catégorie de crédit	Taux annuel (HT)
1. Crédit à l'investissement :	
Crédit à moyen terme (> ou = à 2 ans et < ou = à 7 ans)	5.25%
Crédit à long terme > à 7ans	5.75%
1.1. Rééchelonnement :	
Crédit à moyen terme CMT	5.25%
Crédit à long terme CLT	5.75%
1.2. Consolidataion :	
Crédit à moyen terme CMT	6.25%
Crédit à long terme CLT	6.75%
2. Crédits d'exploitation par caissse :	
Découvert	7%
Facilité de caisse	7%
Avance sur facture	7%
Avance sur marchés public	7%
Avance sur stocks et/ou marchandises	7%
Les crédits de compagne	7%
Avance sur titres	7%
L'escompte commercial	7%
Mobilisation de droits à paiement « MDAP »	7%
Découvert mobilisable	7%

Prorogations de délais < 12 mois	5.75%
Prorogation de délais > 12 mois	6%
Rééchelonnement	6%
3.2. Crédits aux particuliers :	
3.2.1. Construction, aménagement logention de logement et de terrain :	nents et acquis
Epargnant titulaire d'un compte épargne logement (C.E.L).	5.75%
Epargnant titulaire d'un compte épargne populaire (C.E.P) ou d'un compte épargne RASMALI	6.25%
Non épargnant.	6.50%
3.2.2. Crédits aux particuliers :	
Epargnant.	5%
Non épargnant.	6%
3.2.3. Construction d'un logement rural ou acquisition d'un logement promotionnel collectif neuf :  Crédit bonifié avec un taux de référence de 6%, réparti comme suit : 1% ou 3% à la charge de l'emprunteur et 5% ou 3% à la charge du Trésor Public, en fonction	6%
du revenu de l'emprunteur.  3.2.4. Locaux commerciaux : Acquisition, construction et aménagement	8%
3.2.5. Location habitation	7%
3.2.6. Crédit à la consommation	8%
3.2.7. Crédit pour le personnel de la Bar	nque :
Crédit immobilier	3%
Crédit consommation	4%
Programme 65.000 logements en location-vente	3%
3.2.8. Rachat de créance :	
Epargnant titulaire d'un compte épargne logement (C.E.L)	5.75%
Epargnant titulaire d'un compte épargne populaire (C.E.P).	6.25%
Non épargnant.	6.5%
4. Crédit-bail-immobilier :	
Durée de location <= 10 ans	9%
Durée de location > à 10 ans et < 15 ans	10%
5. Financements destiné aux professions	nels :

5.25%

5.75%

1. Frais d'étude de dossier de créd	it.
1.1 Crédit immobilier aux particulie	ers
Montant < ou = à 500 000 DA.	5000 DA
500 001 < montant < ou = 5 000 000 DA.	12 000 DA
5 000 001< montant < ou = 12 000 000 DA	20 000 DA
12.000 001 < montant < = 20 000 000 SDA	25 000 DA
20 000 001 < montant <= 50 000 000 DA	30 000 DA
> 50 000 000 DA	50 000 DA
Location habitation (quel que soit le montant du prêt)	5000 DA
1.2. Crédit à la consommation :	
Crédit pour les biens de consommation	5000 DA
Crédit véhicule > = 2 000 000 DA	10 000 DA
1.3. Crédit promoteurs immobiliers.	50 000 DA
1.4. Crédit d'investissement.	50 000 DA
1.5 Financement destiné aux professionnels.	Gratuit
1.6. Crédit-bail immobilier.	Gratuit
1.7. Crédit par signature.	
Crédit < ou = à 300 000 000 DA	50 000DA
300 000 001 <crédit 000="" <="" da.<="" ou="1" td=""><td>75 000 DA</td></crédit>	75 000 DA
Crédit > à 1 000 000 000 DA.	100 000 DA
1.8. Crédit d'exploitation	5 000 DA
2. Commission d'engagement  Crédit hypothécaire, Aux promoteurs immobiliers, financement destiné aux professionnels, crédits d'investissements	1/1000/an Montant crédit Non utilisé
3. Commission de gestion :  Crédits aux promoteurs immobiliers, financements destiné aux professionnels, crédits d'investissement, crédits d'exploitation et crédit-bail immobiliers.	0.5% flat du montant du crédit
<ul><li>4. Commission crédit par signature.</li><li>Provisionné à 25%.</li><li>Provisionné à 50%.</li></ul>	2% 1.5%



## III. Service de la Monétique

1. Frais de gestion :

C.I.B « Classic ».

C.I.B « Gold ».

C.E « Epargne »

C.I.B « Classic »

C.I.B « Gold ».

C.I.B « Classic »

C.I.B « Gold ».

C.E « Eparge » :

C.E avec code.

C.E sans code.

3. Blocage de carte

En Interbancaire

1.1. Délivrance de carte

1.2. Renouvellement de carte.

1.3. Re-confection de carte.

1.4. Réedition du code confidentiel

2.1. Opération effectuée par un client

4. Mise en opposition sur carte

6. Impayés/transaction monétique

7. Consultation de solde sur DAB :

8. Opérations de paiement par carte :

8.1 Commissions porteur de carte :

Paiement sur internet (E-paiement)

8.2.1. Paiement sur TPE interbancaire

100 DA< Montant ≤ 2000 DA

2000 DA < Montant ≤ 5000 DA

5000 DA < Montant ≤ 30 000 DA

30 000 DA < Montant ≤60 000DA

60 000 DA < Montant ≤200 000 DA

Montant > 200 000 DA

Montant ≤ 5000 DA

Montant > 5000 DA

8.2.2. Paiement sur internet

Paiement sur TPE interbancaire

de la CNEP-Banque sur un DAB de la CNEP- Banque (C.I.B et C.E) 2.2. Opération effectuée par un client de la CNEP-Banque sur un DAB d'une

# IV- Banque à distance

Location de coffre-fort :

Grand modèle

Cautionnement

	Packs	Services	commissions (HT)	1
		Consultation des soldes et de l'historique des comptes ;		1
		Consultation des derniers mouve- ments :		F
		Consultation des cartes et leurs opérations ;		P
	Particulier	Recherche d'opérations sur compte ;	Gratuit	1
		Téléchargement et édition des relevés de compte et du RIB;		P
		Service de messagerie (Mailing) ;		F
		Service SMS Carte		1
		Tous les services disponibles dans le Pack « Particulier » en plus des :		F
		• Consultation des crédits ;		F
		• Virements ponctuels en intra de compte à compte du même client ;		F
1	Particulier +	Virements vers bénéficiaires domiciliés au niveau de la CNEP-Banque et chez les confrères	200 DA / mois	0
		Commande de chéquier et de carte ;		C
		• Opposition sur chèque et carte ;		C
		• Autres SMS.		3
		Consultation des soldes et de l'historique des comptes ;		C

· Consultation des derniers mouve-

Gratuit

1200 DA /

« le 2ème compte est

facturé à 50%

2.3.

51 ans - 65 ans

Entreprises/	• Consultation des cartes et leurs opérations ;
Professionnels	Recherche d'opérations sur compte
	Téléchargement et édition des relevés de compte et du RIB
	• Service de messagerie (Mailing). Tous les services disponibles dans le Pack « Entreprises/Professionne » en plus des :
	Consultation de crédits
	• Virements ponctuels en intra de compte à compte du même client ;
Entreprises+ Professionnel+	Virement vers bénéficiaires domiciliés au niveau de la CNEP-Banque et chez les confrères
	Virement de Masse ;
	• Prélèvement ;
	Commande de chéquier et de carte ;

· Opposition sur chèque et carte

Autres SMS.

# V - Services de la bancassurance

Gratuit

Gratuit

50 DA / page

Primes d'assurance adossées aux crédits	
Nature de la Formule ou Convention	Montant de la prime ( HT )
1. Offre classique : (Décès)	
1.1 Emprunteur principal :	<u> </u>
Prêt à taux bonifié (1% et 3%)	0.037%
Prêt location-vente programme 65 000 logements	0.037%
Prêt immobilier + location habitation.	0.045%
1.2 Co emprunteur plus de 40 ans :	
Prêt à taux bonifié (1% et 3%)	0.037%
Prêt location-vente programme 65 000 logements	0.037%
Prêt immobilier + location habitation.	0.040%
1.3 Co emprunteur moins de 40 ans :	
Prêt à taux bonifié (1% et 3%)	0.029%
Prêt location-vente programme 65 000 logements	0.029%
Prêt immobilier + location habitation.	0.029%
2. Offre enrichie : (Décès, invalidité définitive et absolue + 20% cas décès /IAD accidentel) :	% du capital restant dû en
Un seul emprunteur sans caution	0.052%
Co emprunteur plus de 40 ans	0.042%
Co emprunteur moins de 40 ans	0.029%
3. Offre personnel CNEP-Banque :	
Un seul emprunteur sans caution	0.022%
Co emprunteur	0.017%

2.1. Capital assure par formule					
Capital « formule toutes causes » *)	500.000	1.000.000	1.500.000	2.000.000	3.000.000
Capital « formule accidentel » (**)	1.000.000	2.000.000	3.000.000	4.000.000	6.000.000
(*) les tranches de capital s'appliquent aux adhérents, conjoints et collaborateurs CNEP- Banque ;					

(\*\*) les tranches de capital s'appliquent aux adhérents et collaborateurs CNEP- Banque.

2.2. Primes CNEP Totale Prévoyance « C.T.P » Accidentels :

2. Produit d'assurance « C.N.E.P Totale Prévoyance « C.T.P »

Taux de prime commerciale	Mensuelle	Semestrielle	Annuelle			
Garantie Décès et IAD - Adhèrent	0,013%	0,074%	0,145%			
Garantie Décès et IAD - Collaborateur	0.01%	0.057%	0.111%			
2.3. Primes CNEP Totale Prévoyance « C.T.P » toutes causes :						
Taux de prime	Mensuelle	Semestrielle	Annuelle			

Taux de prime commerciale	Mensuelle	Semestrielle	Annuelle
Garantie Décès et IAD - Adhérent	0,050%	0,295%	0,579%
Garantie Décès et IAD - Conjoint	0.042%	0.247%	0.485%
Garantie Décès et IAD - Collaborateur	0.039%	0.231%	0.452%
3. Produit d'assurance « SAHTI ».			

3. Produit d'assurance « SAHTI ».				
	Nature de la Cou-	Montant de prime		
	verture	Mensuelle	Semestrielle	Annuelle
	Individuelle :			
	18 ans - 50 ans	245 DA	1 435 DA	2 795 DA
	51 ans - 65 ans	750 DA	4 380 DA	8 530 DA
	Familiale :			
	18 ans - 50 ans	875 DA	5 120 DA	9 980 DA

1 375 DA

8 030 DA

15 640 DA

### 4. Produit d'assurance « RIHLATI ». 4.1. Offre client C.N.E.P.-Banque:

Durée du contrat (en jours)	(¹)Zone 1 (prime A1)	(²)Zone 2 (prime A2
de 1 à 3	749 DZD	1 088 DZD
de 4 à 7	1 424 DZD	2 071 DZD
de 8 à 15	2 175 DZD	3 168 DZD
de 16 à 31	3 058 DZD	4 462 DZD
de 32 à 62	4 499 DZD	6 582 DZD
de 63 à 90	5 736 DZD	8 400 DZD
de 91 à 180	10 810 DZD	15 841 DZD
de 181 à 365	12 984 DZD	19 163 DZD

Crédit à moyen terme.

Crédit ) long terme.

# 4.2. Offre collaborateurs et retraités C.N.E.P.-Banque :

Durée du contrat (en jours)	Zone 1 (prime A1)	Zone 2 (prime A2)
de 1 à 3	542 DZD	788 DZD
de 4 à 7	1 031 DZD	1 501 DZD
de 8 à 15	1 576 DZD	2 294 DZD
de 16 à 31	2 215 DZD	3 231 DZD
de 32 à 62	3 258 DZD	4 764 DZD
de 63 à 90	4 153 DZD	6 078 DZD
de 91 à 180	7 827 DZD	11 462 DZD
de 181 à 365	9 395 DZD	13 851 DZD

# 4.3. RIHLATI tarification par tranche d'age

Durée du contrat (en jours)	Zone 1 (prime A1)	Zone 2 (prime A2)
< 16 ans	Prime A1 * 0,5	Prime A2 * 0,5
[16 – 69 ans]	(Prime A1 : Selon la durée du séjour	Prime A2 : Selon la durée du séjour
[70 – 74 ans]	Prime A1 * 2	Prime A2 * 2
[75 – 79 ans]	Prime A1 * 2,5	Prime A2 * 2,5
[80 – 84 ans]	Prime A1 * 3	Prime A1 * 3
[85 – 90 ans]	Prime A1 * 4	Prime A2 * 4

# 4.4. Formule Familiale RIHLATI

Couple	(3)Prime Moyenne Globale * 150%
Famille de 3 personnes	Prime Moyenne Globale * 200%
Famille de 4 personnes	Prime Moyenne Globale * 250%
Famille de 5 personnes	Prime Moyenne Globale * 300%
Famille de 6 personnes	Prime Moyenne Globale * 350%
Famille de 7 personnes et plus	Prime Moyenne Globale * 400%

(1) Zone 1 : Garanties acquises dans le monde entier hors USA, CANADA, JAPON et SINGAPOUR. (2) Zone 2: Garanties acquises dans le monde entier. Prime A1 : Prime liée à la Zone 1. Prime A2 : Prime liée à la zone 2.

# **REMARQUES:**

• Provisionné à 75%.

· Provisionné à 100%.

5. Frais de délivrance de caution

1.25%

3500 DA

Les comptes ouverts auprès des guichets de la CNEP-Banque sont soumis aux conditions suivantes :

- Les commissions et les taux créditeurs sont exprimés en hors taxes (HT) ;
- Les intérêts dus sur les comptes « épargne », les dépôts et les placements à terme sont soumis à l'IRG ;
- Toutes les transactions se traduisant par un débit ou un crédit du compte, donnent lieu à l'application d'une date de valeur ;
- Les dates de valeur appliquées aux comptes de chèque du personnel sont celles du jour de versement, virement ou retrait ; - Les dates de valeurs sont exprimées en jours ouvrables ;
- L'ouverture d'un compte, quelle que soit sa nature, est gratuite ;
- La délivrance de chéquiers au client au guichet de la Banque est gratuite.